

Communiqué de presse - 27 juin 2018

Convention de partenariat entre le CCCA-BTP et le CNAM pour élargir la formation professionnelle initiale par l'apprentissage dans le BTP à des niveaux supérieurs

Jean-Christophe Repon, président du CCCA-BTP, le réseau de l'apprentissage BTP, et Olivier Faron, administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), ont signé le 27 juin 2018 une convention de partenariat pour associer leurs expertises et leurs compétences pour la mise en œuvre de formations de l'enseignement supérieur (niveaux III, II et I) dans le domaine du bâtiment et des travaux publics.

À destination des apprenants en formation dans le réseau des CFA du BTP du réseau animé par le CCCA-BTP, ce partenariat traduit en orientations pédagogiques la volonté des deux organismes nationaux d'élargir la formation professionnelle initiale par la voie de l'apprentissage et la formation professionnelle continue dans le secteur du BTP à des niveaux supérieurs (DEUST, licence, ingénieur) et de s'inscrire dans le cadre européen de la formation supérieure tout au long de la vie.

Des orientations pédagogiques inscrites dans Transform'BTP, le plan stratégique du CCCA-BTP

Le 29 juin 2016, les organisations de salariés et d'employeurs représentatives du BTP ont signé un accord relatif à la stratégie des branches du bâtiment et des travaux publics dans le champ emploi-formation. Son article 3 établit un cadre professionnel d'actions en matière de certification professionnelle. Les partenaires sociaux du BTP ont dressé un panorama de la profession dans ce domaine pour **faire évoluer les certifications**, en s'appuyant sur les études de la profession, notamment celles de l'Observatoire des métiers du BTP, **développer la modernisation des certifications en blocs de compétences** et **faciliter la validation des acquis de l'expérience (VAE) et la reconnaissance des compétences**.

Ces orientations pédagogiques ont été inscrites dans Transform'BTP, le plan stratégique du CCCA-BTP pour la période 2017-2020, envisageant notamment **une ouverture aux formations de niveaux supérieurs conformément aux attendus de l'article 3 de l'accord**.

Une co-construction opportune entre deux organismes reconnus et complémentaires

Pour développer une offre élargie et cohérente sur les niveaux de formations supérieures, un partenariat entre le CNAM, organisme reconnu dans ce domaine et le CCCA-BTP, qui anime un réseau de CFA expérimenté en matière de titres d'ingénieurs, s'est avéré opportun, tant **les deux organismes sont complémentaires et disposent chacun d'un large déploiement territorial**.

Le CNAM, seul organisme non universitaire habilité à dispenser des formations supérieures (D.U.T, licence, master), est en mesure de délivrer des titres d'ingénieurs. Historiquement dispensées en cours du soir, ces formations sont devenues également accessibles en formation initiale par voie scolaire, puis par la voie de l'apprentissage.

À l'échelon national, concepteur et propriétaires des habilitations, le Cnam a aussi pour fonction le pilotage de l'offre globale des formations et leur mise en œuvre dans le département parisien.

À l'échelon régional, **les associations générales du CNAM** conservent une large autonomie de gestion. Elles déploient ainsi les diplômes en formation continue, en formation par la voie scolaire et en formation par l'apprentissage, en fonction des opportunités et des partenariats locaux qui peuvent être construits.

C'est pourquoi, **le Cnam souhaite aujourd'hui renforcer la diffusion de son offre de formation par apprentissage dans le domaine du BTP**. Fort de son réseau national de CFA du BTP, disposant de plateaux techniques de qualité, le CCCA-BTP répond à cette volonté dans **une perspective de co-construction entre les deux organismes**.

Les engagements des deux partenaires

Le Cnam et le CCCA-BTP s'engagent conjointement et en conformité avec les documents d'habilitation des diplômes nationaux du CNAM à :

- **mettre en œuvre**, en fonction des spécificités de la carte de formation de chaque territoire et sous l'éclairage de la direction des politiques de formation et de l'innovation pédagogique du CCCA-BTP, **les diplômes et programmes de formation qui seront portés au plan territorial** après avis de la Commission paritaire régionale emploi et formation (CPREF) et inscription à la carte régionales des formations par les services du Conseil régional ;
- **favoriser la mise en synergie des ressources techniques et humaines** nécessaires à la conduite des projets de formation ;
- **collaborer à l'évaluation des formations et à leurs évolutions**, au sein des commissions pédagogiques permanentes nationales et régionales ;
- **promouvoir les formations**, dans le cadre de leurs plans de communication, des événements institutionnels et des actions de recrutements d'apprenants ;
- **participer au jury de certification** de chaque diplôme délivré mis en œuvre par le Cnam.

Les diplômes nationaux de l'enseignement supérieur sont instruits, déposés et portés par le Cnam et sont construits avec le CCCA- BTP dans **une démarche de conception et de production conjointe des référentiels** (certification et formation), en lien avec les organismes gestionnaires territoriaux des CFA du réseau.

Les CFA du BTP du réseau de l'apprentissage BTP animé par le CCCA-BTP deviennent ainsi **porteurs des formations habilitées par le Cnam dans les champs du bâtiment et des travaux publics, de l'énergétique et du génie climatique, sur les formations de niveaux III, II et I dans le cadre de la formation par apprentissage**.

Les bénéfices pour les CFA du BTP

- L'élargissement de l'offre de formation aux formations supérieures

Un développement soutenu de l'apprentissage BTP dans les niveaux supérieurs, malgré une baisse globale de l'effectif, a démontré **le besoin croissant des entreprises du secteur pour des apprenants titulaires de titres de niveaux supérieurs.**

- **Une insertion professionnelle durable des titulaires de titres des niveaux supérieurs dans les métiers et les entreprises du BTP**

Les jeunes titulaires d'un titre d'ingénieur BTP issus des filières générales évoluent massivement vers d'autres fonctions et spécialités. 16 % d'entre eux seulement intègrent les entreprises du BTP. À l'inverse, **80 % des jeunes issus des filières professionnelles exercent *in fine* la fonction et la spécialité pour laquelle ils ont été formés et intègrent une entreprise du BTP.** Le renforcement de la voie professionnelle permettra d'assurer une insertion durable des titulaires des niveaux supérieurs, **en particulier des titres d'ingénieurs,** dans les métiers et les entreprises du BTP.

Le recrutement de candidats à une formation pour un titre d'ingénieur dépasse le contexte régional et s'envisage dans **une perspective nationale.** Un groupe de travail constitué au sein du CCCA-BTP y travaille pour créer **une synergie efficace entre les associations régionales du réseau et les associations générales du CNAM.** Les travaux seront également alimentés par les études conduites par le CCCA-BTP avec l'Observatoire des métiers du BTP, développant **une méthode d'analyse des environnements territoriaux de l'apprentissage BTP.**

le cnam Le Cnam est le seul établissement d'enseignement supérieur français dédié à la formation des adultes, placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Il pilote un réseau de 20 centres régionaux, 158 centres d'enseignement et 4 centres associés à l'étranger, dont le siège est à Paris. Les parcours de formation, modulaires et individualisés, débouchent sur des diplômes de l'enseignement supérieur, du niveau bac+2 aux diplômes d'ingénieur et de 3e cycle, ou sur des certificats d'établissement. Chaque année le Cnam accueille près de 64 000 élèves sur tout le territoire national et à l'étranger.

Pour aller plus loin : www.cnam.fr



Le CCCA-BTP, Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics, est une association nationale, professionnelle et paritaire. Il met en œuvre la politique de formation professionnelle initiale aux métiers de la construction par l'apprentissage définie par les partenaires sociaux de la branche. Le CCCA-BTP anime, coordonne et contribue au financement du réseau de l'apprentissage BTP, avec 118 CFA. Numéro un de l'apprentissage en France, le réseau des CFA du BTP (plus de 48 000 jeunes en formation dans près de 40 000 entreprises formatrices partenaires) est le partenaire formation privilégié des entreprises et des jeunes en formation professionnelle initiale et continue. Il présente une offre de formation dans 30 métiers du BTP, du CAP au diplôme d'ingénieur, propose des titres professionnels et des actions de formation continue sur-mesure. Les CFA du BTP affichent 83 % de réussite aux examens.

www.ccca-btp.fr | f : 3cabtp | @3cabtp

Service de presse du CCCA-BTP : Patricia Desmerger
06 07 47 34 77 - 01 42 02 45 44 - patricia.desmerger@orange.fr
@patdesmerger - f : campagne-presse - in : fr.linkedin.com/in/patdesmerger

Service de presse du Cnam : Matthieu Huvelin
01 40 27 29 34 – matthieu.huvelin@lecnam.net
presse.cnam.fr